



## ARRETE N° 2026/33

### PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PLACE DU CENTENAIRE

Le Maire de Bendejun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la demande présentée par l'association « The French Riviera Bike Adventures » dans le cadre de l'opération « Savoir Rouler à Vélo » ;

Considérant qu'il convient d'autoriser l'occupation temporaire de la Place du Centenaire afin d'y organiser des ateliers d'apprentissage et de sensibilisation à la pratique du vélo en toute sécurité ;

#### ARRETE :

**Article 1 :** L'association « The French Riviera Bike Adventures » est autorisée à occuper temporairement la Place du Centenaire pour l'organisation d'ateliers dans le cadre du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » aux dates et horaires suivants :

- Les 15, 18 et 19 juin 2026 de 8h00 à 12h00
- Le 16 juin 2026 de 13h00 à 16h30

**Article 2 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au 18 avenue des fleurs 06000 NICE, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CONTES.

Fait à Bendejun le 11 juin 2026

Le Maire,  
Christine BEILLE TOURSCHER

